

La lecture du rapport donne lieu à une longue discussion qui amène différentes modifications.

M. TERNYNCK fait remarquer l'importance et l'utilité du chemin de Cartigny et demande qu'il soit classé en première catégorie pour relier, au plus tôt, par une nouvelle route la ville de Roubaix à la commune de Watrelos qui fournit un si grand nombre d'ouvriers à nos fabriques.

M. DELLEBECC-DESFONTAINES dit que ce travail ne sera complété qu'autant que nos voisins prennent une délibération conforme à la nôtre, en ce qui concerne la partie à paver sur leur territoire.

M. DEWARLEZ donne au Conseil tous les renseignements relatifs au décret : il démontre les avantages qu'il offre aux communes ; après ces explications, le chemin de Cartigny est placé en 1re catégorie.

M. A. PROUVOST trouve que le chemin de Leers n'a pas une moindre importance au point de vue de la circulation des ouvriers.

M. LÉTOCART partage cette manière de voir ; il ajoute qu'un projet de redressement qui abrégerait de beaucoup les distances, recevrait assurément l'adhésion des communes et des propriétaires intéressés ; mais la loi ne s'applique qu'aux chemins existants, et suivant l'opinion de M. Dellebecq-Desfontaines, elle est surtout faite pour favoriser l'amélioration des cultures.

M. DUBOIS reconnaît l'avantage qu'il y aurait de redresser le chemin de Leers ; il a l'espoir qu'ultérieurement on pourra s'occuper de cette question. Mais le Conseil n'a à traiter aujourd'hui que le classement des chemins vicinaux ; et suivant l'honorable membre, il ne convient pas de les désigner tous en première catégorie, le gouvernement ayant voulu qu'il y en eût de trois sortes.

M. MORTE-BOSSET espère que l'importance de la ville de Roubaix sera prise en grande considération, et qu'une large part lui sera accordée.

Telle est aussi la pensée de MM. le Maire et Pierre Cateau ; mais il ne faut rien exagérer, car le Conseil qui doit sanctionner nos délibérations n'accepterait probablement pas le classement en masse de tous les chemins de Roubaix en 1re classe.

A la suite de ces observations et des décisions prises pour les différentes modifications du rapport, le Conseil en adopte les conclusions qui s'y trouvent mentionnées, mais il émet le vœu qu'en exécutant les susdits travaux, on étudie les moyens de redresser ces chemins autant que possible.

NOURRITURE DES TROUPES.

M. le rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la nourriture des troupes, est prié de prendre la parole et s'exprime ainsi :

Après avoir été chargés par vous à votre dernière séance d'étudier la réclamation de M. le commandant du 75e de ligne, relativement à la subsistance des troupes casernées à Roubaix.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport qui s'appuie sur des renseignements pris à la source et sur des chiffres authentiques.

M. le commandant base sa réclamation sur ce que le prix de la viande est trop élevé à Roubaix pour que le soldat puisse en avoir ici la même quantité que dans les autres garnisons, quantité qui ne peut pas être inférieure à 250 grammes par homme.

Vous savez, Messieurs, que dès le principe nous avons ajouté à l'ordinaire de nos soldats 6 centimes parce qu'effectivement nous avons reconnu que la viande est plus chère qu'à Lille, et qu'en fin de compte il n'eût pas été généreux de forcer nos braves militaires à se contenter d'une ration insuffisante.

Nous avons donc cru qu'avec ce supplément de 6 centimes, notre garnison serait nourrie ici aussi bien qu'ailleurs.

M. le commandant trouve le contraire ; et comme avant tout, nous ne pouvons vouloir que ce qui est juste, nous avons pris les renseignements exacts que voici :

A Roubaix, la troupe paie la viande. fr. 1-40 le kil.
A Lille, on l'obtient à. 1-40

Différence. 0-30

Soit 7 c. 1/2 de plus pour 250 grammes.

Comme déjà, nous avons voté 6 centimes, il s'ensuit qu'il y aurait ici un surcroît de dépenses de 1 c. 1/2 centime par homme.

Seulement, nous vous ferons observer, Messieurs, que la qualité de la viande à Roubaix est supérieure à celle de Lille ; nous l'avons constaté non-seulement de visu, mais encore par l'aveu même des soldats que nous avons interrogés.

Nous devons vous dire aussi que, dans nos explications avec le boucher de Lille, il nous a été offert, par celui qui fournit le plus à la garnison de cette ville, de livrer rendue franco à Roubaix, la même viande, au prix de 1 fr. 30 c.

Dans cet état de choses, nous concluons à ce qu'il plaise à l'Administration municipale d'engager, M. le commandant, s'il ne croit pas devoir se contenter de la qualité supérieure qui est délivrée ici, à essayer de la viande de Lille qui, ne coûtant que 1 fr. 30 centimes à Roubaix, n'établirait plus qu'un écart de 20 centimes par kilogramme, soit 5 cent. par homme.

Il en résulte qu'au moyen de cette combinaison, M. le commandant pourrait exiger de son fournisseur de Lille, un centime de plus de qualité, puisque l'écart n'est que de 5 centimes et que nous en faisons 6.

Cette mesure qui est tout aussi praticable que celle qui est adoptée pour le pain et les légumes, ne peut aboutir, après tout, qu'à décider les bouchers de Roubaix à réduire leur prix de 1.40 à 1.35 peut-être même à 1.30. Cela simplifierait la question en mettant nos troupes à qui nous faisons 6 centimes de supplément dans les mêmes conditions que celles de Lille, tout en leur procurant de la viande de qualité supérieure.

Signé : BOURBIER.

A notre avis, rien ne s'oppose à ce que les troupes de Roubaix reçoivent la viande de Lille et la payent le même prix. Voici les moyens à employer :

M. le maire de Roubaix prierait M. le maire de Lille de vouloir bien accorder la remise des droits d'octroi sur toutes les viandes qui seraient adressées à Roubaix. Il solliciterait en même temps le transport gratuit du chemin de fer, pour les denrées destinées à l'alimentation de la garnison.

Dans le cas où les fournisseurs des viandes de Lille se refuseraient à vendre au même prix celles dont nous avons besoin, il suffirait de prier M. l'intendant militaire de nous comprendre dans sa prochaine adjudication.

Nous savons que le marché doit être renouvelé dans deux mois ; il n'y aurait qu'à attendre cette époque pour obtenir les mêmes conditions, pour Roubaix que pour Lille.

Signé : LÉTOCART-DUVILLIER,

J.-B. DUBURGO.

Le rapport est adopté sans observation.

(La suite de la séance à un prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Nous avons reçu ce soir une assignation à comparaître mercredi devant le tribunal correctionnel de Lille, sous prévention « d'avoir à Roubaix en octobre et novembre 1867 : 1° imprimé un écrit mentionnant une dépêche télégraphique avant d'avoir fait déclaration préalable ; 2° publié le dit écrit avant d'avoir déposé à la préfecture le nombre prescrit d'exemplaires ; 3° apposé derrière la vitrine de notre magasin, ouvrant sur la voie publique, une affiche contenant une nouvelle politique ou traitant d'objets politiques. »

J. REBOUX.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunit ce soir. Voici l'ordre du jour de cette séance :

- 1° Rapport de la commission du budget ;
- 2° Réception du pavage de la rue de la Promenade ;
- 3° Crédit supplémentaire pour fournitures de charbon en 1867 ;
- 4° Rappel de crédit pour dépenses relatives au choléra ;
- 5° Eglise évangélique ;
- 6° Subside pour le Bureau de bienfaisance.

Deux nouveaux arrêtés municipaux viennent de modifier les dénominations de certaines rues.

La rue portée au § 25, de l'arrêté du 18 septembre sous le nom de rue du Trichon, prendra le nom de rue des Fleurs.

La rue portée au § 2 du même arrêté sous le nom de rue Jacquart, prendra le nom de rue Neuve de la Fosse-aux-Chênes.

La rue portée au § 7, sous le nom de rue de Solferino, prendra le nom de rue Philippe-le-Bon.

La rue nouvellement ouverte sur les terrains des héritiers Delaoutre, entre la rue des Fossés et la rue du Pile ci-après, prendra le nom de rue Saint-Eleuthère.

Le chemin qui, de la rue de Lannoy, conduit au Pont du Sartel, prendra le nom de rue du Pile.

L'ancien chemin du Pile, entre le canal et la rue précédente, prendra le nom de rue Pierre de Roubaix.

La rue nouvelle qui joint la rue des Filutuses à celle Saint-Jean, portera le nom de rue Saint-André.

La rue dite des Parvenus, qui joint la rue de Ma-Campagne à celle du Coq-Français, prendra le nom de rue d'Espagne.

L'ancien Chemin-Vert qui joint les rues de Sebastopol et de Lille, prendra le nom de rue de Soubise.

L'autre partie du Chemin-Vert qui longe le tissage de M. Delattre et qui joint les rues de Soubise et d'Inkermann, prendra le nom de rue de Rohan.

La rue ouverte sur les terrains des héritiers Tiers, sur Trichon, entre les rues des Arts et des Fleurs, prendra le nom de rue du Trichon.

La rue ouverte par M. H. Bossut, entre la rue de Lille et le sentier des Loups, prendra le nom de rue Charles-Quint.

La rue dite rue Paulus, entre le Haut-Fontenoy et la rue de Tourcoing, prendra le nom de rue Jacquart.

Le chemin qui, de la rue de Mouvaux, conduit à l'Allumette, en traversant la cité de MM. Cordonnier, prendra le nom de rue du Luxembourg.

La rue qui conduit à l'usine de MM. Vinchon, entre la rue de l'Épéute et le Chemin de fer, prendra le nom de rue de Marquisat.

La rue qui longe l'usine Vinchon, contre le Chemin de fer, prendra le nom de rue de la Digue.

La rue particulière ouverte qui, de la rue de Mouvaux se dirige vers le Fresnoy, prendra le nom de rue Impériale.

La parallèle à la précédente et partant de la même rue de Mouvaux, prendra le nom de rue de Rome.

La rue perpendiculaire aux deux précédentes, entre la rue Impériale et le chemin de Croix à Mont-à-Leux, prendra le nom de rue de Solferino.

La rue parallèle à la précédente et ayant les mêmes aboutissants, prendra le nom de rue de Naples.

La rue ouverte au Haut-Fontenoy par MM. Flipo et Cie, entre la rue de l'Alma et le canal projeté, prendra le nom de la rue de France.

La rue dite de l'Hôpital, à l'ouest de l'Hôpital-Napoléon, prendra le nom de rue Isabeau de Roubaix.

Mgr l'archevêque de Cambrai donnera la confirmation dans l'église Saint-Martin de Roubaix le jeudi 21 novembre ; dans l'église paroissiale de Watrelos le vendredi 22, dans l'église Ste-Elisabeth le samedi 23 et dans l'église Notre-Dame le dimanche 24.

Les audiences civiles de la Justice de paix du canton-Est de Roubaix auront lieu les mardis et mercredis, sous la présidence de M. Tierce.

Les audiences de police auront lieu comme précédemment le jeudi de chaque semaine, sous la présidence de M. Bonnier.

M. Tierce, juge de paix du canton Est, a pour greffier, M. Delerue.

M. Fontaine, huissier, est attaché au canton Est.

M. Bonnier, juge de paix du canton Ouest a pour greffier M. Aimé Legay.

M. Tibergien, huissier, est attaché au canton Ouest.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Administration municipale a pris des mesures pour approvisionner notre marché au poisson aussi bien que celui de Lille et afin que cette denrée puisse se vendre à des prix moins exagérés qu'auparavant. Ainsi, il y avait vendredi au Minck plus de 200 paquets de poisson.

Mais on voudrait voir l'usage de cet aliment se généraliser davantage en dehors des jours maigres. On pourrait alors développer l'amélioration que nous signalons et notre marché serait tous les jours parfaitement approvisionné.

Le concert organisé par M. Ullman avec le concours de Mlle C. Patti, de MM. Godefroid, Vieuxtemps, Ketterer, Berthelier et Lefort, concert que nous annonçons dernièrement, aura lieu mardi prochain à l'Hôtel-de-ville.

Nous croyons devoir inviter nos lecteurs désireux d'assister à ce concert magnifique, à se hâter de s'assurer une place. Au contrôle, il pourrait se faire qu'il n'y eût plus de places disponibles.

On peut se procurer des cachets chez M. V. Delannoy, Grande-Rue.

G. B.

M. Flipo-Meurisse nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Monsieur le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX.

Monsieur,

Je lis dans votre numéro du 10 novembre que M. le Maire de la ville de Roubaix a demandé l'autorisation de me poursuivre en justice en remboursement d'une somme de fr. 4332-08 c.

Un grand nombre de vos lecteurs en parcourant ces lignes ont sans doute pensé que je devais quelque chose à la ville de Roubaix et que je refusais de la payer. Or, ne lui devant absolument rien, je tiens essentiellement à ce que cette circonstance ne soit ignorée par personne.

La ville de Roubaix me redoit le solde des travaux que j'ai exécutés pour son compte à l'Hôpital Napoléon et je me disposais à saisir le Conseil de Préfecture de ma demande lorsque j'ai vu avec étonnement qu'il s'agissait de poursuites contre moi.

Les rôles paraissent donc intervertis, ce que le public appréciera.

J'espère, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez donner à cette lettre la même publicité que vous avez accordée à l'avis émané de la Mairie de Roubaix.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

FLIPO-MEURISSE.

Roubaix, le 16 novembre 1867.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi, 18 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

VÉGÉTAUX ALIMENTAIRES (Suite).

1° Gluten. Analyse de la farine de blé. Extraction de l'amidon de blé. Historique du pain. Histoire des boulangers. Le levain.

2° Recettes : 1° Le meilleur moyen de fixer sur des étoffes de soie des couleurs brillantes : 2° Un excellent aliment pour les bestiaux.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 13 novembre à 8 h. 1/4 du soir

FORCE DES AIMANTS.

Influence du volume, de la forme, de la trempe et de la température sur la force des aimants. Faisceaux magnétiques. Expériences de Babinet. Des armatures. Aimants naturels armés. Effets de la surcharge

Pour tout chronique locale, J. REBOUX.

THÉÂTRE

Jeudi dernier, après la Redowa de M. G. Sinsouilliez, joué par l'orchestre ordinaire, en guise d'ouverture, le rideau se leva puis, un comédien de la troupe de Douai, faisant fonction de régisseur en l'absence de M. Dellemarre, vint à la rampe, vêtu de l'habit noir de rigueur, pour annoncer que M. Porcher, pianiste accompagnateur était parti, la veille, « au mépris de ses engagements, etc., etc. »

L'absence du pianiste chargé de rendre sur son instrument, de la main droite, les parties de flûte, de hautbois, de clarinette, de piston et, de la main gauche, la batterie des basses d'harmonie ; une répétition de la Dame blanche, répétition générale... et unique avortée la veille ; cela plongea, jeudi matin, la direction dans un embarras extrême. Que faire ? Un opéra en trois actes ne peut cependant pas être exécuté... sans orchestre ! Coller sur l'affiche du jour une bande avec ces mots : *Feldache*, c'eût été tomber de *Charibde en Scylla*.

La direction évita l'écueil en nous gratifiant de quatre musiciens solides de Douai (un bon quatuor) pour renforcer notre orchestre... La Dame blanche put, ainsi, marcher sans encombre jusqu'à la fin ; qui mieux est, habilement dirigé par M. Sinsouilliez, cet opéra eut son petit succès. Les chœurs, bien enlevés, furent applaudis.

En somme, la Dame blanche fut représentée aussi convenablement qu'elle pouvait l'être et le public, qui était nombreux, est parti content de sa soirée.

M. Codelaghi sera toujours bien accueilli à Roubaix ; voix bien ronde ; belle présence, excellent acteur, — voilà autant de qualités qu'il en faut pour plaire au public.

Mlle Hustach avait un rôle peu important pour son emploi de 1re chanteuse légère. Le peu que nous avons entendu d'elle, nous confirme tout le bien que nous en avions entendu dire.

M. Genneville, 1er tenor, n'est pas... parfait ; sa prononciation, dans le parlé est défectueuse ; il est peu comédien ; mais M. Genneville chante avec goût, méthode et il plait.

GEORGES B.

P.S. — La Dame blanche est le premier opéra en trois actes joué à Roubaix ; c'est un nouveau pas vers le rang que Roubaix est appelé à tenir, un jour dans la sphère artistique.

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le directeur du Journal de Roubaix,

Jeudi dernier, la salle du théâtre était pleine d'un public amateur de musique. La Dame blanche ne pouvait manquer d'attirer une nombreuse société.

Le souvenir de la malheureuse représentation du *Maitre de Chapelle* était encore présent à notre mémoire. C'est donc avec hésitation que nous nous sommes rendus à l'appel de la Dame blanche.

Permettez-moi d'être ici l'interprète d'un grand nombre d'amateurs, en félicitant la direction du théâtre pour la soirée agréable qu'elle nous a procurée ; nous ne saurions trop l'engager à persévérer dans la bonne voie où elle s'est engagée en nous donnant des opéras. Il y a là pour elle un succès assuré.

C'est vous dire que la Dame blanche a été jouée d'une manière irréprochable et qu'une seconde audition de cette pièce ferait reprendre la route du théâtre à bien des amateurs qui en ont perdu l'habitude.

Je vous prie, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Noël. »

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 17 novembre.

LES FUGITIFS. — Grand drame nouveau en 5 actes.

LES 2 PAIRES DE BRETelles. — Vaudeville nouveau en 2 actes.

Ordre du spectacle : 1° Les Bretelles, 2° Les fugitifs.

Les bureaux seront ouverts à 5 h. 3/4, on commencera à 6 h. 1/4.

Lundi 18 novembre.

LA FILLE DE L'AIR. — Férie en 4 actes. LA CHUTE DES FEUILLES. — Vaudeville en 1 acte.

Ordre du spectacle : 1° La Fille de l'air ; 2° La chute.

Les bureaux seront ouverts à 6 h. 1/2 on commencera à 7 heures.

LA MODE ILLUSTRÉE

Administration du Journal rue Jacob 56, Paris.

A dater du mois de novembre, LA MODE ILLUSTRÉE, sans augmenter son prix, DOUBLE le nombre de ses feuilles de patrons ; les abonnés recevront par conséquent deux planches de patrons par mois, chaque planche contenant 20 à 25 patrons, c'est-à-dire 500 objets de toilette par an.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 9 au 15 novembre 1867, inclus

30 garçons et 26 filles.

MARIAGES.

Pierre Schiettecatte, tisserand, et Rosalie Bonquet, tisserande.

Emile Huyghe, menuisier, et Odolée Dubois, repasseuse.

Henri Pennequin, chauffeur, et Sidonie Bequereau, journalière.

Alphonse Van Galick, tisserand, et Sophie Bracke, dévideuse.

Henri Deselein, tisserand, et Cordule Desmet, tisserande.

Henri Scheepmans, laveur de laines, et Pauline Yammallegem, journalière.

Auguste Durant, journalier, et Marie Lorthiois, journalière.

Edouard Goethals, tisserand, et Jeanne Devleeschauwer, tisserande.

Décès.

9 novembre. — Désiré Dabar, contre maître de tissage, veuf d'Aglaée Deroubaix, 35 ans, Jean-Ghislain.

Marie Gadenne, ménagère, veuve de Pierre Choquerreau, 78 ans, au Calvaire.

Marie Thieffry, ménagère, épouse de Amé Delcourt, 38 ans, rue de l'Alma.

10 novembre. — Alexandre Demeyer, journaliste, époux d'Isabelle Pletinok, 45 ans, au Moulin de Roubaix.

Alfred Delcroix, tisserand, 18 ans, au Nouveau-Monde.

11 novembre. — François Tibange, domestique, époux de Virginie Bulthel, 28 ans, rue de Magenta.

Louis Glorieux, conducteur de machines, époux d'Angelique Evrégnie, 47 ans, à l'Hôpital.

Joseph Puissant, tisserand, époux d'Isabelle Vandeu, 60 ans, Hôpital.

Jean Fanyau, marchand-serblanier, époux de Josephine Bouvaue, 68 ans, Grande-Place.

13 novembre. — Amélie Mülher, ménagère, épouse de Jean Tibergien, 76 ans, rue des Arts.

13 novembre. — Esther Paris, soignante, 17 ans, rue de la Gaité.

Marie Marlière, tisserande, 21 ans, Hôpital.

14 novembre. — François Desmet, tisserand, époux de Marie Losfeld, 39 ans, au Chemin de la Maquellerie.

Eugénie Bury, ménagère, épouse de Edouard Debuisne, 28 ans, à la Cité de la Potennerie.

Napoléon Delespaul, fleur, veuf d'Abbe Mülher, 63 ans, Hôpital.

Plus il est décédé 12 garçons et 11 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE à l'École impériale, centrale des arts et manufactures, dirigée par M. DUVIGNAU, ancien élève à l'École polytechnique, rue de Rennes, 157, à Paris, a eu cette année 18 élèves reçus, parmi lesquels : M. Esliève le 1er, M. Payard le 5e, M. Calmeis, le 8e de la liste générale.

VILLE DE ROUBAIX.

LE MARDI 19 NOVEMBRE 1867.

Irreprochablement seul concert.

CARLOTTA PATTI.

Vieuxtemps, Godefroid, Ketterer, et Jules Lefort ; chansonnettes par Berthelier.

Sous la direction de M. B. ULLMANN, directeur de l'Opéra de New-York, Boston et Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique.)

Dans les concerts, jusqu'ici donnés en Europe, l'attrait principal reposait ordinairement sur la célébrité d'un ou deux artistes entourés de médiocrités, tandis que les concerts que depuis vingt ans, M. Ullman a dirigés en Amérique et depuis quatre ans en Europe ont toujours réuni un grand nombre de virtuoses, dont chacun, par sa haute position, peut SEUL être l'attraction d'un programme.

Chacun des douze morceaux, qui composent le programme d'élite, aura, par conséquent pour interprète, un artiste de premier ordre.

Prenant en considération le goût de plus en plus marqué du public pour les œuvres des grands maîtres, le concert au lieu de l'ouverture d'usage, commencera par un duo ou trio de musique classique, soit de Beethoven, soit de Mendelssohn.

PROGRAMME.

Première partie. — 1. Sonate, dédiée à Kreutzer, pour piano et violon. (Beethoven), MM. KETTERER et VIEUXTEMPS.

2. Grand air de La Somnambula (Bellini), Mlle CARLOTTA PATTI. — 3. Les Gouttes de Rosée, adante pour harpe (Godefroid), M. Félix GODDEFROID. — 4. Le Vallon (Gounod), M. JULES LEFORT. — 5. Ballade et Polonoise (Vieuxtemps), M. HENRI VIEUXTEMPS. — 6. Chansonnettes, Donatatchin (Parizot) M. BERTHELIER.

Deuxième partie. — 1. A Illustration du Trouvère ; B. Caprice Hongrois (Ketterer), M. Eugène KETTERER. — 2. Le Carnaval de Venise, avec variations vocales (Paganini), Mlle CARLOTTA PATTI. — 3. La Bohémienne (Vieuxtemps), M. Henri VIEUXTEMPS. — 4. Le voyage aérien (Nadaud) M. JULES LEFORT. — 5. L'Éclair de Rire (Auber), Mlle CARLOTTA PATTI. — 6. A La Mélancolie ; B La Danse des Sylphes (Godefroid), M. Félix GODDEFROID. — 7. Chansonnette, Bonheur des champs (E. L'Huillier), M. BERTHELIER.

Accompagnateur, Ed. TREMKA. — Pianes de concert d'ERARD.

COURS DE LA BOURSE

Du 16 Novembre 1867

Cours de ce jour

3°/0..... 63 25 — 3°/0

4°/0..... 97 75 — 4 1/2

68 25 — 68 25

97 75 — 97 75